

SÉNAT

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 24 juillet 1984.

RAPPORT⁽¹⁾

FAIT

*au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un
texte sur le projet de loi portant statut du territoire de la
Nouvelle-Calédonie et dépendances.*

Par M. Pierre CECCALDI-PAVARD,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. François Massot, député, sous le numéro 2311.

(2) Cette commission est composée de : MM. Jacques Larché, sénateur, président, Michel Sapin, député, vice-président ; François Massot, député, Pierre Ceccaldi-Pavard, sénateur, rapporteurs.

Membres titulaires : MM. René Rouquet, Jean-François Hory, Guj Ducoloné, Jean Foyer, Marcel Esdras, députés ; Marc Bécam, Jean-Marie Girault, Dick Ukeiwé, Michel Darras, Jacques Eberhard, sénateurs.

Membres suppléants : M. Robert Le Foll, Mme Denise Cacheux, MM. Georges Labazée, Joseph Menga, Jacques Brunhes, Emmanuel Aubert, Claude Wolff, députés ; Germain Authié, François Collet, Etienne Dailly, Paul Girod, Charles Lederman, Roland du Luart, Marcel Rudloff, sénateurs.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1^{re} lecture : 2094, 2131 et in-8° 577.

2^e lecture : 2304.

Sénat : 342, 469 et in-8° 183 (1983-1984).

MESDAMES, MESSIEURS,

La commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, s'est réunie le mercredi 18 juillet au Palais du Luxembourg sous la présidence de M. Jacques Larché, sénateur.

La commission a tout d'abord procédé à la nomination de son Bureau qui a été ainsi constitué :

- M. Jacques Larché, sénateur, président ;
- M. Michel Sapin, député, vice-président.

Puis, la commission a désigné M. Pierre Ceccaldi-Pavard, sénateur, et M. François Massot, député, comme rapporteurs respectivement pour le Sénat et l'Assemblée nationale.

M. François Massot, prenant acte de l'adoption par le Sénat en première lecture d'une question préalable, a constaté que le maintien de cette position excluait, si elle était maintenue, toute possibilité d'accord de la commission mixte paritaire.

M. Pierre Ceccaldi-Pavard a rappelé à ses collègues qu'il avait proposé à M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer, de dissocier l'examen du projet de loi portant statut de la Nouvelle-Calédonie et dépendances de celui relatif à la formation et à la composition de l'assemblée territoriale. Le Rapporteur a indiqué que le Gouvernement n'avait pas accepté cette proposition. Il a donc précisé que le Sénat avait été conduit à opposer sur ce texte la question préalable. Il a regretté que des conditions satisfaisantes d'un examen approfondi du projet de loi ne soient toujours pas réunies.

M. Jacques Larché a évoqué l'engagement qui avait été pris par la commission des Lois de procéder à l'examen au fond du texte avant la fin du mois d'août, ce qui aurait permis de procéder dans des conditions normales à l'élection de l'assemblée territoriale.

M. Marc Bécam a fait part de son désaccord sur la position tendant à lier l'examen des deux projets de loi.

M. Michel Darras a précisé que le groupe socialiste était favorable à un examen simultané des deux textes.

M. Michel Sapin a suggéré qu'à ce point du débat la commission mixte paritaire se prononce sur le désaccord persistant entre les deux Assemblées.

Le Président Jacques Larché a alors constaté l'impossibilité dans laquelle se trouvait la commission mixte paritaire de parvenir à un texte commun.